



Bulletin Officiel

N° 4025 Mercredi 18 Janvier 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE
TELNET HOLDING SA

2

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

3

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF – HEXABYTE

4-10

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-3»

10

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MODERN LEASING

11-12

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »

13-14

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

15

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -SIPHAT-

16-17

COURBE DES TAUX

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Dans le cadre du développement de son offre de service à l'export pour les secteurs innovants, **le Groupe Telnet** annonce la signature d'un Mémoire d'Entente (MOU) en date du 27 décembre 2011 avec l'éditeur américain **Radixx Solutions International, Inc** basé en Floride-USA et spécialisé dans les solutions logicielles intégrés pour les systèmes de réservation de billets d'avion. Rappelons que le **Groupe Telnet** opère déjà depuis 2005 dans le domaine de l'aéronautique à travers le développement des systèmes logiciels et électroniques embarqués critiques en partenariat avec le **Groupe Français Safran**.

Grace à une suite d'applications de services intégrés basé sur Internet, **Radixx Air** est spécifiquement conçu pour être flexible, évolutive et ultra-fiable, afin de répondre aux exigences dynamiques des intervenants dans l'industrie aérienne.

Cet MOU qui vient compléter l'offre de service du **Groupe Telnet** dans le domaine de l'aéronautique porte sur le développement conjoint de nouvelles technologies d'accès pour offrir aux opérateurs dans le domaine du transport aérien (compagnie aérienne, centrale de réservation, tour opérateurs, etc...) spécialement dans la zone d'Afrique du Nord & Moyen Orient (MENA) des accès mobiles multi-langues et multi-terminaux pour les systèmes de réservation en ligne et l'émission de titres de transport aérien.

Radixx fera ainsi appel aux compétences des ingénieurs du **Groupe Telnet** pour le développement des solutions d'accès mobiles notamment par l'intégration d'un support en arabe pour les systèmes de réservation en ligne de **Radixx** pour les portails web et les agences de voyages. Ces solutions d'accès mobiles seront proposées conjointement par les deux partenaires aux utilisateurs en ligne à travers une alliance avec les opérateurs de télécommunications de la région MENA.

- Compte tenu de ce qui précède et au moment où le business plan sera actualisé en fonction des affaires à conclure, un communiqué de presse ou une communication financière sera programmé pour présenter les données prévisionnelles actualisées.
- Compte tenu des engagements pris au moment de l'introduction de TELNET HOLDING au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la société a honoré les engagements suivants:
 - La mise en place du contrat de liquidité ;
 - L'assemblée générale ordinaire réunie le 24 juin 2011 a autorisé le conseil d'administration à acheter et à revendre les actions de TELNET HOLDING en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
 - Nomination de Madame Nejla MOALLA HARROUCHE en tant que nouvel administrateur représentant les nouveaux actionnaires et ce suite à l'opération de l'introduction des titres de la société ;
 - Le conseil d'administration dans sa réunion du 24 août 2011 a fixé les modalités nécessaires pour le rachat et de vente des actions de TELNET HOLDING en bourse ;
 - Les comités d'Audit et de nominations et de rémunérations sont mis en place.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 janvier 2012.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
- bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels. La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers.				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «HEXABYTE»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «HEXABYTE».

Dans le cadre du prospectus, la société «HEXABYTE» a pris les engagements suivants :

- Réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Régulariser la composition du comité permanent d'audit et ce, en complétant la composition du comité en question par la nomination d'au moins un autre membre lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;
- Achever l'établissement du manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité financier consultatif ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, l'actionnaire de référence, Monsieur Naceur HIDOUSSEI, détenant actuellement 71,2755% du capital de la société « HEXABYTE », s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «HEXABYTE» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 28/07/2011^(*), son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «HEXABYTE» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «HEXABYTE» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 19/11/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1 250 000 dinars à 2 083 334 dinars et ce, par la création de 833 334 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 6 dinars, soit 1 dinar de nominal et 5 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Cette même Assemblée a prévu la réalisation de l'augmentation de capital projetée en deux phases indépendantes:

1. Emission, dans un premier temps, de 500 000 actions nouvelles, à un prix de 6 dinars l'action, réservées au profit de nouveaux souscripteurs dans le cadre d'un placement privé, permettant à la société de lever un montant de 3 millions de dinars et générant une augmentation de capital de 500 000 dinars,
2. Emission, dans un deuxième temps, de 333 334 actions nouvelles, à un prix de 6 dinars l'action, réservées au public dans le cadre de l'introduction des titres de la société au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, permettant à la société de lever un montant de 2 millions quatre dinars (2 000 004 dinars) et générant une augmentation de capital de 333 334 dinars.

Il convient de signaler que la totalité de l'augmentation de capital relative à la première phase a été souscrite et libérée par les trois nouveaux actionnaires suivants : Challenge SICAR, Tunisian Development Fund (TDF) et ATID Fund (1).

• Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/12/2010 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée (placement privé et public) à de nouveaux actionnaires. Cette même Assemblée a approuvé ainsi la suppression du droit préférentiel de souscription :

- ✓ des anciens actionnaires, pour permettre la réalisation de la 1^{ère} phase de l'augmentation de capital visant à émettre 500 000 actions nouvelles,
- ✓ des anciens actionnaires et des souscripteurs dans le cadre de la 1^{ère} phase, pour permettre la réalisation de la 2^{ème} phase de l'augmentation de capital visant à émettre 333 334 actions nouvelles auprès du public.

• Cadre de l'offre :

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 333 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 16% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

(*) L'accord de la Bourse a été donné dans un premier temps pour 4 mois, soit au 27/11/2011 ; puis prorogé, sur demande, dans un deuxième temps, au 27/01/2012.

- Suite -

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société HEXABYTE SA

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000- Béja

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 10/05/2001

Capital social : 1 750 000 dinars, divisé en 1 750 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- ✓ Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- ✓ Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **13/01/2012** au **19/01/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2011**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «HEXABYTE» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «HEXABYTE» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n° **25 002 000 000 003 018 168** ouvert auprès de la Banque Zitouna, agence Ennasr.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 333 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 16% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en deux catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 50% des actions offertes, soit 166 667 actions, seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

- Suite -

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 166 667 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 10 416 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 104 166 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✓ Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✓ Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «HEXABYTE» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société «HEXABYTE» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en deux catégories

- ❖ 50% pour la catégorie A «Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 104 166 actions», soit 166 667 actions ;
- ❖ 50% pour la catégorie B «Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 10 416 actions», soit 166 667 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

➤ **Pour la catégorie A** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

➤ **Pour la catégorie B** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des deux catégories, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états, relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « HEXABYTE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/2011 sous le code ISIN TN 0007490014.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de Six (06) mois à partir de la date d'introduction est établi entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence M. Naceur HIDOSSI portant sur 19,9% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 200 000 dinars et 33 000 titres.

- Suite -

15- Listing Sponsor :

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse a été désignée par la société HEXABYTE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de HEXABYTE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société HEXABYTE doit, sans délais, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

16-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « HEXABYTE » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11-0764 du 30 décembre 2011, est mis à la disposition du public auprès de la société «HEXABYTE», de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2012 - AS - 2

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-3»

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2011-3» de D. 30 000 000 ouvertes au public le 19 décembre 2011, ont été clôturées le **13 janvier 2012**.

2012 - AS - 8

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE MODERN LEASING

Siège social : Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord-1082. Tunis.

La société Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

Indicateurs :

➤ REPARTITION DES APPROBATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Secteurs	Quatrième trimestre							31/12/2011						
	2011			2010			Variation	2011			2010			Variation
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Culture	11 673		11 673	6 513		6 513	79,23%	29 290		29 290	17 011	150	17 161	70,68%
Industrie	2 151		2 151	3 109		3 109	30,81%	13 025	372	13 397	17 204	2 262	19 466	31,18%
	2 773	180	2 953	3 423		3 423	13,73%	8 824	786	9 610	16 005		16 005	39,96%
Immobilier	3 438		3 438	2 007		2 007	71,30%	6 482		6 482	11 784		11 784	44,99%
Autres divers, commerce et transport	14 730	264	14 994	10 791	766	11 557	29,74%	45 003	1 978	46 981	45 810	6 804	52 614	10,71%
	34 765	444	35 209	25 843	766	26 609	32,32%	102 624	3 136	105 760	107 814	9 216	117 030	-9,63%

➤ REPARTITION DES MISES EN FORCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Secteurs	Quatrième trimestre							31/12/2011						
	2011			2010			Variation	2011			2010			Variation
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	
Culture	8 250		8 250	3 970		3 970	107,81%	21 188		21 188	10 559		10 559	100,66%
Industrie	3 996	117	4 113	2 775	104	2 879	42,86%	14 531	242	14 773	8 572	1 290	9 862	49,80%
	2 507	30	2 537	3 634		3 634	-30,19%	6 432	636	7 068	10 331		10 331	-31,58%
Immobilier	2 570		2 570	1 497		1 497	71,68%	4 563		4 563	7 992		7 992	-42,91%
Autres divers, commerce et transport	11 175	212	11 387	9 326	1 432	10 758	5,85%	30 719	1 321	32 040	30 727	3 172	33 899	-5,48%
	28 498	359	28 857	21 202	1 536	22 738	26,91%	77 433	2 199	79 632	68 181	4 462	72 643	9,62%

➤ LES ENGAGEMENTS

	Quatrième trimestre			31/12/2011		
	2011	2010	Variation	2011	2010	Variation
Approbations	35 209	26 609	32,32%	105 760	117 030	-9,63%
Mises en force	28 857	22 738	26,91%	79 632	72 643	9,62%
Encours		-	-	132 146	99 852	32,34%
Total des engagements en cours		-	-	138 955	103 229	34,61%
Total des engagements classés		-	-	-	5 570	-
Trésorerie nette		-	-	3 882	1 079	259,78%
Revenus nets de leasing	3 167	2 455	29,00%	11 087	8 496	30,50%
Revenus bruts de leasing	16 360	13 180	24,13%	55 477	47 879	15,87%
Produits nets de leasing	2 044	1 752	16,67%	6 465	5 796	11,54%
Ressources d'emprunt		-	-	109 915	72 274	52,08%
Capitaux propres avant affectation		-	-	33 317	31 541	5,63%
Total des charges d'exploitation (hors provision)	353	342	3,22%	2 937	3 484	-15,70%

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Total des engagements classés : Les travaux de détermination du tableau de provisions sur les engagements ne sont pas encore achevés

Revenus bruts de leasing : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements-charges financières

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus

➤ FAITS SAILLANTS

- Évolution des mises en forces de Modern Leasing à fin 2011 de 9,62% en dépit des retombées des événements qu'a connu le pays durant 2011.
- Évolution des revenus nets de Leasing de 30,50% par rapport à 2010.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège Social : 07, Rue Borjine Montplaisir 1073

La Société Tunis Re publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

PRIMES

		EN DT			
	BRANCHE	TM4 2011	TM4 2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Acceptation	Incendie	4 559 104	4 471 657	19 305 000	17 371 921
	Accidents et Risques Divers	2 958 178	2 436 692	8 762 000	8 339 938
	Risques Techniques	4 397 451	4 706 227	12 188 000	13 813 012
	Transport	2 589 290	2 828 307	10 031 000	10 626 390
	Aviation	12 149 643	16 681 463	14 238 000	20 096 819
	Total non vie	26 653 665	31 124 345	64 524 000	70 248 079
	Vie	1 396 069	1 993 920	2 918 000	3 472 431
	Activité Rétafaful	82 973	0	814 000	0
	TOTAL GENERAL	28 132 707	33 118 265	68 256 000	73 720 510
Rétrocession	Incendie	1 533 996	1 126 612	8 924 000	7 215 155
	Accidents et Risques Divers	560 817	557 097	1 410 000	1 318 349
	Risques Techniques	2 866 485	2 115 219	7 212 000	7 482 319
	Transport	458 013	390 699	3 248 000	3 379 337
	Aviation	10 626 220	15 927 873	12 838 000	18 488 607
	Total non vie	16 045 532	20 117 501	33 632 000	37 883 768
	Vie	7 500	7 331	15 000	14 831
	Activité Rétafaful	9 920	0	156 000	0
	TOTAL GENERAL	16 062 952	20 124 832	33 803 000	37 898 599
	N E T	12 069 755	12 993 433	34 453 000	35 821 911

CHARGES D'ACQUISITION

		EN DT			
	BRANCHE	TM4 2011	TM4 2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Acceptation	Incendie	1 388 273	1 354 503	6 067 000	5 529 325
	Accidents et Risques Divers	320 241	236 655	1 374 000	1 264 150
	Risques Techniques	377 283	1 068 609	2 650 000	3 163 374
	Transport	678 261	837 229	2 603 000	2 814 616
	Aviation	-11 892	34 609	169 000	205 766
	Total non vie	2 752 166	3 531 606	12 863 000	12 977 232
	Vie	327 017	470 389	1 014 000	780 294
	Activité Rétafaful	32 532	0	166 000	0
	TOTAL GENERAL	3 111 714	4 001 994	14 043 000	13 757 525
Rétrocession	Incendie	-205 414	309 982	2 239 000	2 116 728
	Accidents et Risques Divers	17 637	88 168	228 000	227 773
	Risques Techniques	157 302	338 220	1 678 000	1 528 709
	Transport	154 984	94 895	403 000	402 986
	Aviation	50 524	45 969	200 000	161 621
	Total non vie	175 032	877 235	4 748 000	4 437 818
	Vie	0	0	0	0
	Activité Rétafaful	17 531	0	36 000	0
	TOTAL GENERAL	192 563	877 235	4 784 000	4 437 818
	N E T	2 919 151	3 124 759	9 259 000	9 319 707

CHARGES SINISTRES

		EN DT			
	BRANCHE	TM4 2011	TM4 2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Acceptation	Incendie	-3 535 672	18 645 365	38 523 000	28 335 521
	Accidents et Risques Divers	2 403 174	1 335 578	3 987 000	3 276 348
	Risques Techniques	2 256 216	-21 037	4 000 000	3 329 641
	Transport	1 846 537	648 708	4 985 000	4 110 839
	Aviation	895 532	80 755	2 095 000	51 671 360
	Total non vie	3 865 787	20 689 370	53 590 000	90 723 710
	Vie	719 125	1 223 898	1 418 000	1 975 672
	Activité Rétafaful	115 241	0	287 000	0
	TOTAL GENERAL	4 700 153	21 913 268	55 295 000	92 699 382
Rétrocession	Incendie	-4 503 832	14 846 148	28 256 000	20 750 980
	Accidents et Risques Divers	244 320	-107 367	542 000	94 933
	Risques Techniques	628 879	-829 594	1 352 000	747 913
	Transport	-134 105	-386 744	1 371 000	1 083 023
	Aviation	1 133 934	-149 405	2 156 000	50 565 400
	Total non vie	-2 630 805	13 373 038	33 677 000	73 242 249
	Vie	0	0	0	0
	Activité Rétafaful	-188	0	0	0
	TOTAL GENERAL	-2 630 992	13 373 038	33 677 000	73 242 249
	N E T	7 331 145	8 540 230	21 618 000	19 457 133

PRODUITS FINANCIERS

		EN DT			
		TM4 2011	TM4 2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
	Produits Financiers	826 130	1 434 447	3 597 000	4 595 638
	Produits Financiers Retakaful	6 600	0	27 000	0
	TOTAL GENERAL	832 730	1 434 447	3 624 000	4 595 638

- Suite -

Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » à fin décembre 2011

Remarques :

- Les indicateurs au 31/12/2010 sont relatifs à l'exercice 2010 audité
- Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les faits saillants ayant marqué l'activité au quatrième trimestre 2011.

Au titre du quatrième trimestre 2011, l'évolution de l'activité de Tunis Re a été marquée par:

- ❖ Une régression du chiffre d'affaires cumulé au 31/12/2011 de 7% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette régression est liée principalement à la diminution sensible de la prime de la branche aviation qui se renouvelle au mois de décembre et ce suite au retrait de quelques appareils de la flotte, associé à un ralentissement des activités dans les régions touchées par les troubles sociopolitiques survenus courant 2011.
- ❖ Une baisse des primes rétrocédées au 31 Décembre 2011 de 11% par rapport à l'exercice 2010 conséquence de la baisse du chiffre d'affaire Aviation qui est fortement rétrocédé.
- ❖ une amélioration de deux points du taux global de rétention à fin Décembre 2011 qui s'est établie à 50,5%.
- ❖ L'activité Retakaful lancée début 2011, a généré au 31/12/2011 un chiffre d'affaires de 0,814 MDT.
- ❖ Une régression de la charge sinistre de 40% par rapport à l'exercice 2010 qui est expliquée essentiellement par la survenance en 2010 d'un sinistre aviation important.
- ❖ La part supportée par les rétrocessionnaires dans la charge sinistre globale est 61% contre 79% en 2010.
- ❖ Les produits financiers englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2010 et 2011). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis.

.a Société Placements de Tunisie –SICAF- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{me} trimestre 2011.

(en Dinars)

INDICATEURS	Du 01/10/2011 au 31/12/2011	Du 01/10/2010 au 31/12/2010	Année 2011	Année 2010
Revenus	1 326 118	589 711	3 065 974	2 492 652
Dividendes	478 184	417 720	1 497 106	1 595 723
Dividendes reçus sur titres cotés	-	-	891 269	1 037 901
Dividendes reçus sur titres non cotés	478 184	417 720	605 837	557 822
Plus values	847 934	171 991	1 568 868	896 011
Plus values sur vente de titres cotés	818 607	157 861	1 494 017	588 296
Plus values sur vente de titres non cotés	29 327	14 131	74 851	307 716
Autres	-	-	-	918
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	-
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-	918
Total des actifs	-	-	16 616 845	15 787 329
Immobilisations financières	357 096	169	9 322 189	8 665 003
Titres cotés	357 096	169	7 456 432	6 799 246
Autres participations	-	-	1 865 757	1 865 757
Prises de participations et cessions de la période				
Prises de participations	634 925	626 374	1 044 741	1 844 526
Cessions en coût historique	345 800	439 718	989 367	1 445 969
Charges financières	14 837	8 981	95 726	29 850
Frais sur achat et vente de titres	14 837	8 981	28 744	25 984
Dotations aux provisions sur titres cotés	-	-	66 982	3 866
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	1 068 314	289 558

(*) les chiffres de l'exercice 2010 sont définitifs et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03/05/2011.

Faits saillants:

- Une hausse des plus values réalisées sur cession de titres cotés.
- Une plus value potentielle de l'ordre de 18 690 Dinars a été constatée sur les actions SICAV RENDEMENT.
- Des provisions ont été constituées pour dépréciation de certaines valeurs cotées pour un montant global de 66 982 Dinars.

Commentaire:

- Les indicateurs, objet de la présente publication, sont extraits des livres comptables de la société.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-

Siège social: Foundouk Choucha 2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

	4 er Trimestre 2011	4 er Trimestre 2010	Exercice 2011	Exerc
<u>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</u>				
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>				
FORMES SECHES	1 904 396	1 789 925	7 727 324	
FORMES PATEUSES	1 184 095	1 235 292	4 962 428	
FORMES LIQUIDES	1 241 897	1 367 659	4 708 909	
<u>TOTAL 1</u>	4 330 387	4 392 876	17 398 661	
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>				
FORMES SECHES	1 538 623	2 234 370	9 310 468	
FORMES PATEUSES	304 416	371 510	1 352 310	
FORMES LIQUIDES	2 256 090	3 414 400	10 222 518	
<u>TOTAL 2</u>	4 099 128	6 020 279	20 885 297	
<i>C-EXPORT</i>	1 491 276	1 178 393	2 602 659	
<u>TOTAL 3</u>	1 491 276	1 178 393	2 602 659	
<u>TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	9 920 791	11 591 548	40 886 617	
<u>II. PRODUCTION</u>				
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>				
FORMES SECHES	3 070 667	2 823 021	9 656 829	
FORMES PATEUSES	1 309 604	1 099 027	5 011 351	
FORMES LIQUIDES	1 193 247	1 570 512	4 369 071	
<u>TOTAL 1</u>	5 573 519	5 492 560	19 037 250	
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>				
FORMES SECHES	1 335 018	2 100 660	8 253 537	
FORMES PATEUSES	289 393	317 524	1 250 140	
FORMES LIQUIDES	2 132 162	3 339 898	9 416 557	
<u>TOTAL 2</u>	3 756 574	5 758 082	18 920 234	
<u>TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION</u>	9 330 092	11 250 642	37 957 484	
<u>III. INVESTISSEMENTS</u>	251 687	220 058	1 633 974	
<u>IV. ENDETTEMENT CMT+DLT</u>	23 330 636	22 327 678	23 330 636	

- Suite -

1. Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires est passé de **11,592 MDT** au quatrième trimestre 2010 à **9,921 MDT** la même période de 2011 (**-1,671 MDT soit - 14 %**) ;
- La baisse du chiffre d'affaires enregistrée au niveau des ventes hospitalières (**-32 %**) est compensée par une augmentation des ventes à l'export (**+27 %**) ;
- Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2011 a enregistré une régression par rapport à celui de 2010 (**- 3,874 MDT soit - 8,66 %**) et ce suite à la régression des chiffres d'affaires hospitaliers et à l'export .
- Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2011 représente **92 %** du chiffre d'affaires escompté au budget actualisé 2011 (**44,5 MDT**),
- Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au cours de l'exercice 2011 (**2,603 MDT**) représente 104 % du chiffre escompté au budget actualisé 2011. L'export a enregistré une chute considérable de (**- 48 %**) par rapport à 2010, cette situation est la conséquence directe des circonstances politiques dans les marchés cibles de la SIPHAT : La Libye , l' Algérie et le Yemen.

2. Production

La valeur de la production est passée de **43,242 MDT** en 2010 à **37,957 MDT** en 2011 (**- 5,284 MDT soit - 12 %**) ; Cette baisse est due à la régression de l'export et généralement aux circonstances socio-politiques particulières qui ont caractérisé l'exercice 2011,

3. Investissements

Les investissements réalisés au cours de 2011 (**1,634 MDT**) portent essentiellement sur :

- L'aménagement des laboratoires des solutés perfusables en falcons pour (**0,455 MDT**) ;
- Les équipements pour le laboratoire de contrôle qualité pour (**0,295 MDT**) ;
- Les aménagements et installations pour les laboratoires de production pour (**0,438 MDT**) ;
- La climatisation et l'acquisition de divers matériels pour les laboratoires des formes pâteuses pour (**0,031 MDT**) ;
- L'acquisition d'un UHPLC pour les laboratoires de R&D pour (**0,090 MDT**) ;
- D'aménagements de dépôts de stockage pour (**0,122 MDT**) ;
- De la construction d'un montecharge pour (**0,065 MDT**)
- Et de divers équipements et aménagements pour (**0,138 MDT**).

4. Endettement :

L'endettement est passé de **22,3 MDT** au 31 Décembre 2010 à **23,3 MDT** au 31 Décembre 2011 soit une évolution de **+ 5 %**. Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par le fait que la SIPHAT a dû contracter au quatrième trimestre 2009 un crédit mobilisable de **6 MDT** (avec un taux d'intérêt préférentiel) pour la constitution des stocks de sécurité de trois mois de matières premières et ACE et d'un mois de produits finis, exigés par la circulaire du Ministère de la Santé Publique **N °78 du 29 Août 2008**.

5. Ressources Humaines:

- Une légère augmentation des effectifs (**805 agents** au 31 Décembre 2011 contre **754 agents** au 31 Décembre 2010) ; soit une augmentation 7 % qui s'explique par la titularisation au cours de 2011 de certains agents contractuels.
- L'intensification des actions de formation internes et externes ainsi que les actions d'assistance technique : **356 agents** ont bénéficié de ces actions qui ont engendré une dépense d'environ **95 mDT**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 JANVIER 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,275%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,458%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,531%	1 003,449
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,585%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,713%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,873%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012	4,097%		
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		4,108%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		4,122%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		4,137%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,148%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,166%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,180%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013	4,191%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,265%	1 007,916
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,555%	1 024,918
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,805%	1 055,615
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,921%	1 075,308
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,212%	1 049,160
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,543%		981,864
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,623%	986,239
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,736%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,881%	1 039,131
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,123%		965,996
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,131%	963,998
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,196%	1 051,803
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		953,766

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	139,647	139,658		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,258	12,259		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,254	1,255		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	33,913	33,916		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,329	46,332		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	163,644	163,335		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	561,353	561,011		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	133,214	133,258		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	126,314	126,212		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	116,015	116,031		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	113,958	113,954		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,612	94,382		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	149,962	149,259		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	99,785	99,875		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	103,299	103,337		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 284,585	1 294,197		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 235,055	2 238,587		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,305	107,295		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	111,088	110,795		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	121,820	121,747		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 190,620	1 189,734		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	125,622	125,987		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	14,960	14,976		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 822,473	5 834,021		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 671,665	6 677,529		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,236	2,227		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,860	1,853		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,140	1,138		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	107,837	107,848
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	104,622	104,631
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,496	105,506
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,280	103,290
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	103,562	103,573
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,365	107,374
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	103,951	103,961
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,070	104,080
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,260	104,270
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	105,711	105,720
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	102,716	102,726
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,370	104,380
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,051	104,060
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	106,782	106,792
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,029	106,039
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	102,963	102,970
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	102,916	102,925
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,404	104,413
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	102,572	102,583
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,439	103,449

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	103,889	103,897
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	102,711	102,721
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,397	104,406
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	104,803	104,812
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,157	102,166
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,528	10,529
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	103,788	103,797
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	102,844	102,853
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	101,674	101,742
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	74,981	75,023
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	148,695	148,398
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 471,235	1 466,267
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	114,012	114,015
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,402	115,309
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,778	91,704
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,448	16,436
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	272,954	271,666
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	46,015	45,946
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 373,798	2 373,542
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	80,556	80,332
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,447	58,347
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,055	101,875
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,590	112,394
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	104,985	104,678
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,720	11,723
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,658	12,664
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,851	16,852
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	16,886	16,855
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,126	12,103
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,221	10,204
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,156	10,152
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,165	10,161
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,607	125,311
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,245	124,133
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,255	10,227
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	117,259	116,612
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	19,999	19,982
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,457	98,856
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,356	99,823
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,827	99,831
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,328	99,421
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	107,844	107,555
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	142,769	142,656
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	10,807	10,843
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	115,301	115,386
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	115,694	115,720
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	102,785	102,802
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	102,048	101,944
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,935	182,791
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,207	164,032
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,753	142,677
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 962,608	9 952,445
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	197,220	196,792
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	135,339	135,333
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 509,381	1 509,281
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	104,626	104,760
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,133	98,251
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,575	115,259
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 133,123	10 096,767

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS